

[Logo] PWC

[A l'attention du :] Comité de direction
Société de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (ARC Ltd.)
a/s Marsh Management Services Limited (Bermudes)
Power House
7 Par-la-Ville
Hamilton HM 11

A l'attention de : Paul Gatutha

19 mars 2020

Réf. : DCG/RN/sb 0.1420096.001

Objet : Société de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (ARC Ltd.)

Chers destinataires,

Nous joignons à la présente, une (1) copie signée des états financiers de la mutuelle « *African Risk Capacity Insurance Company Limited* » [la Société de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (ARC Ltd.)], pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Nous attirons votre attention sur l'annexe A ci-jointe, incluant les sujets à propos desquels l'auditeur/le commissaire aux comptes est tenu de communiquer aux responsables de la gouvernance, conformément aux normes d'audit généralement reconnues.

Veuillez agréer l'assurance de notre sincère considération,

[Signature:] **PricewaterhouseCoopers Ltd.**
Experts-comptables agréés

PricewaterhouseCoopers Ltd. Experts-comptables agréés, [adresse :] P.O. Box HM1171, Hamilton HM EX, Bermuda
Tél. : +1(441) 295 20000, Fax : +1 (441) 2951242, Site Web : www.pwc.com/bermuda

« PwC » fait référence à *PricewaterhouseCoopers Ltd.* (Une société anonyme des Bermudes), qui est une société membre de *PricewaterhouseCoopers International Limited*, chaque société membre étant une entité juridique distincte. « Associé » est un titre faisant référence à un actionnaire, directeur général ou employé de qualité équivalente de *PricewaterhouseCoopers Ltd.*

**Société de Mutuelle Panafricaine de gestion
des risques (ARC Ltd.)**

(Constituée aux Bermudes)

États financiers audités

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2019

(Libellés en dollars américains)

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des membres de la Société de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (ARC Ltd.)

Notre avis

À notre avis, les états financiers d'ARC Ltd, la Société de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (la Société), donnent à l'égard de tous les éléments de caractère significatif, une image fidèle de sa situation financière, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, au 31 décembre 2019, conformément aux normes internationales d'information financière.

Ce que nous avons audité

Les états financiers de la société comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 ;
- l'état des résultats et du résultat global pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état des variations des capitaux propres des membres pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ; et
- les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales conventions comptables.

Le fondement de notre avis

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport portant sur les *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers*.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément au code de déontologie des comptables professionnels (Code IESBA) et aux exigences éthiques des règles de déontologie des Experts-comptables agréés des Bermudes (Règles de déontologie des Experts-comptables agréés des Bermudes) pertinentes à notre audit des états financiers aux Bermudes. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément au Code IESBA et aux exigences éthiques selon les Règles de déontologie des Experts-comptables agréés des Bermudes.

African Risk Capacity Insurance Company Limited

Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière et d'effectuer le contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son activité, en divulguant, le cas échéant, les questions liées à son activité et en utilisant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de l'entreprise, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider la société ou de mettre fin à ses activités.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à des actes de fraudes ou à des erreurs, et de publier un rapport d'auditeur comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué, conformément aux normes ISA, pourra toujours détecter une anomalie significative lorsque celle-ci existe. Les anomalies peuvent résulter d'un acte de fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient une influence sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base desdits états financiers.

Dans le cadre d'un audit conformément aux normes ISA, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous devons également :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à un acte de fraude ou à une erreur, concevoir et exécuter des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'un acte de fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la contrefaçon, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou la dérogation au contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances données, mais qui ne sont toutefois pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Évaluer le caractère approprié des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Conclure sur le caractère approprié portant sur l'utilisation par la direction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de l'entreprise et, sur la base des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention à ce sujet, dans notre rapport d'auditeur, sur les informations fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'auditeur. Cependant, des événements ou des conditions futurs pourraient faire en sorte que la Société cesse de poursuivre son exploitation.
- Évaluer la présentation, la structure et le contenu en général des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris toute lacune importante du contrôle interne que nous pourrions identifier lors de notre audit.

**[Signature :] PricewaterhouseCoopers Ltd.
Experts-comptables agréés
Hamilton, Bermudes**

19 mars 2020

African Risk Capacity Insurance Company Limited

L'état de la situation financière
Au 31 décembre 2019

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Actifs		
Actifs immobilisés (note 5)	16,191	22,063
Charges payées d'avance	35,484	36,410
Actifs de réassurance (note 8 and 11)	319,686	76,500
Créances d'assurance (note 7)	92	259,055
Revenu de placement couru	662,431	756,786
Placements négociables (note 6)	81,534,159	87,668,920
Créances à recevoir sur les placements	5,100	35,912
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	8,628,155	2,651,099
Total des actifs	91,201,298	91,506,745
Passifs		
Capital remboursable des Membres de Classe C (note 10)	66,531,960	64,098,816
Passifs de primes non-acquises (note 11)	1,112,868	-
Passif des sinistres (note 12)	2,404,775	67,200
Primes de réassurance à payer	2,848,500	-
Dettes sur placements	5,099	1,018
Créditeurs et charges à payer	340,678	238,043
Total du passif	73,243,880	64,405,077
Capital propre des membres		
Fonds de réserve (note 13)	250,000	250,000
Bénéfices non répartis	(3,665,626)	4,575,479
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Subvention de capitaux propres des membres de classe C (note 10)	21,373,044	22,276,189
Total des capitaux propres des membres	17,957,418	27,101,668
Total du passif et du Capital propre des membres	91,201,298	91,506,745

Approuvé par le Comité de direction

[Signature (-) illisible] _____ Directeur

[Signature (-) illisible] _____ Directeur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

Société de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (ARC Ltd.)

État des variations des capitaux propres des membres
Pour l'année finissant le 31 décembre 2019

	Pour l'année finissant Le 31 décembre 2019	Pour l'année finissant Le 31 décembre 2018
	\$	\$
Fonds de réserve		
Solde, au début de l'année	250,000	250,000
Solde, en fin d'année	250,000	250,000
Bénéfices non répartis		
Solde, au début de l'année	4,575,479	13,093,609
Pertes nettes pour l'année	(8,241,105)	(8,518,130)
Solde, en fin d'année	(3,665,626)	4,575,479
Autres éléments du résultat étendu		
Solde, au début de l'année	22,276,189	24,181,659
Variations durant l'année:		
Subvention - Ministère du Royaume-Uni pour le développement international (note 10)	(188,775)	(1,203,163)
Subvention – la Plate-forme pour l'adaptation au changement climatique (PCC) par rapport à ARC Investment Company (PCC / KfW). (Note 10)	(714,370)	(702,307)
Solde, en fin d'année	21,373,044	22,276,189
Total des capitaux propres des membres	17,957,418	27,101,668

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

Société de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (ARC Ltd.)

L'état des résultats et du résultat global
Pour l'année finissant le 31 décembre 2019

	Pour l'année finissant Le 31 décembre 2019	Pour l'année finissant Le 31 décembre 2018
	\$	\$
Revenus sur souscriptions d'assurance		
Primes brutes souscrites (note 11)	16,049,587	4,814,683
Variations sur primes non acquises	(1,112,868)	-
Primes brutes acquises	14,936,719	4,814,683
Part des réassureurs dans les primes d'assurance (note 11)	(4,554,000)	(2,578,500)
Part des réassureurs dans la variation des primes non	315,771	-
Part des réassureurs dans les primes brutes acquises	(4,238,229)	(2,578,500)
Primes nettes	10,698,490	2,236,183
Frais de souscription		
Sinistres (note 12)	(26,490,113)	(67,200)
Frais de souscription nets	(26,490,113)	(67,200)
Revenus de souscription nets (perte)	(15,791,623)	2,168,983
Frais administratifs et autres frais généraux (note 16)	410,750	(6,952,371)
Dépenses non récurrentes et coûts de démarrage (note 16)	(60,000)	(255,362)
Paiement à titre gracieux aux assurés (note 21)	-	(2,400,000)
Remboursements de la fiducie spéciale (note 16)	211,371	-
Revenu net sur placements (note 15)	2,944,134	1,543,041
Gains / Pertes non réalisés sur autres placements	4,043,637	(2,405,361)
Gains non réalisés sur les opérations de devises étrangères	277,020	403,158
Pertes de change réalisées	(276,394)	(620,218)
Revenu net (pertes) pour l'année	(8,241,105)	(8,518,130)
(Réduction de) Subvention de capital des membres du groupe	(903,145)	(1,905,470)
La perte globale totale pour l'année	(9,144,250)	(10,423,600)

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

Société de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (ARC Ltd.)

L'état des flux de trésorerie

Pour l'année finissant le 31 décembre 2019

	Pour l'année finissant Le 31 décembre 2019	Pour l'année finissant Le 31 décembre 2018
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Pertes nettes pour l'année	(8241,105)	(8,518,130)
Ajustements pour :		
Amortissements / Dépréciations	7,962	7,202
Perte / (gain) réalisé sur la vente de placements	(900,473)	526,427
Pertes de change réalisées	276,394	620,157
Perte / (gain) non-réalisé(e) sur placements	(4,043,637)	2,405,361
Perte / (gain) de change non-réalisé(e) sur placements	(1,800,009)	1,937,527
Dépenses d'amortissement	395,272	605,078
Revenus d'intérêts et de dividendes	(2,778,441)	(3,006,459)
Variations de change non réalisées sur l'apport en capital DfID	1,530,000	(2,362,500)
Variations d'éléments d'actif et de passif		
Charges payées d'avance	926	(12,760)
Actifs de réassurance.	(243,186)	(76,500)
Créances d'assurance	258,963	531,675
Créances à recevoir sur les placements	30,812	(35,912)
Passif des primes non acquises	1,112,868	-
Passif des sinistres	2,337,575	67,200
Primes de réassurance à payer	2,848,500	(4,050,000)
Dettes sur placements	4,081	1,018
Créditeurs et charges à payer	102,635	(335,445)
Trésorerie nette générée / (utilisée) dans les activités	(9,100,863)	(11,696,061)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		
Intérêts reçus	2,872,796	3,090,518
Acquisitions de placements négociables	(55,981,166)	(44,189,940)
Produits tirés de la vente de placements	61,141,079	38,003,908
Produits provenant des titres négociables venus à échéance relatifs aux placements négociables	7,047,300	6,763,645
Acquisitions d'actifs immobilisés	(2,090)	(1,648)
Trésorerie nette liée aux activités de placement	15,077,919	3,666,483
Augmentation / (baisse) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5,977,056	(8,029,578)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – début d'année	2,651,099	10,680,677
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Fin d'année	8,628,155	2,651,099

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

1. La société et ses activités

La Société de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (« La société » ou « ARC Ltd. ») a été incorporée en vertu de la loi des Bermudes le 27 novembre 2013 et est une mutuelle d'assurance enregistrée comme assureur de Classe 2 en vertu de la loi sur l'assurance aux Bermudes de 1978 (Insurance Act) et des règlements connexes (« La loi »). Elle est gérée à Hamilton, aux Bermudes, par Marsh IAS Management Services (Bermuda) Ltd. et a son siège social aux Bermudes. L domiciliation de la Société est à l'adresse : 7 Par-la-Ville Road, Hamilton, Bermudes.

ARC Ltd. a été créée et placée sous l'égide de L'Institution de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (l'ARC), qui a été créée, en tant qu'institution spécialisée, par l'Union africaine (UA). La Société fait partie de l'initiative : African Risk Capacity (ARC) de l'UA, une initiative conçue pour améliorer les réponses actuelles aux situations d'urgence liées à la sécheresse et à d'autres catastrophes naturelles. Le but de l'ARC est d'améliorer la rapidité des réponses et de renforcer les capacités au sein des États membres de l'UA pour mieux gérer les sécheresses et les autres risques de catastrophes naturelles en reliant directement les fonds à des plans d'urgence bien définis. L'ARC étant constituée d'un pool d'assurance contre les risques météorologiques et possédant un mécanisme de réponse rapide à l'échelle du continent africain, offre une solution africaine à l'un des défis les plus pressants du continent. Il existe un protocole d'accord et de coopération l'Institut de l'ARC et ARC Ltd.

ARC Ltd. est une société d'assurance mutuelle qui fournit une couverture d'assurance contre la sécheresse, les inondations et les cyclones tropicaux aux pays africains participants aux cycles d'assurances, qui sont identifiés comme membres de Classe A dans la société, lors de leur participation. En vertu des statuts de la société, les membres de Classe A sont les États membres de l'Institution de l'ARC qui détiennent un Certificat de conformité et de bonnes pratiques (CCBP) émis par l'Institution de l'ARC et qui ont souscrit une police d'assurance en vigueur. Les statuts définissent également les autres membres du groupe de la société :

les membres de Classe B sont ceux qui fournissent un capital à la société sans aucune attente de remboursement.

les membres de Classe C sont ceux qui fournissent un capital à la société avec une durée maximale fixe de vingt ans, sans intérêts, mais qui s'attendent à la restitution de ces fonds (« remboursement des fonds ») et les membres de la Classe D sont ceux qui fournissent un capital dans l'attente d'un retour sur investissement.

En moyenne, le nombre d'employés de la Société au cours de l'année passée était de cinq personnes (quatre pour 2018).

Les membres actuels de cette mutuelle sont composés de neuf membres de Classe A et de deux membres de Classe C. Il n'y a aucun membre de Classe B ou de Classe D, identifié en fin d'année ou à la date d'approbation de ces états financiers. Au cours de l'année, il y avait également deux participants supplémentaires au programme d'assurance REPLICA de l'ARC, à savoir le *Programme alimentaire mondial des Nations Unies* et *Save The Children* du Royaume-Uni - START Network. Les partenaires de REPLICA détiennent des polices d'assurance non pas en tant que membres de Classe A, selon les statuts de la société, mais acquièrent des polices d'assurance en faveur des pays africains dont certains sont des membres actuels de Classe A.

Les membres de Classe A participant au Groupe de pays assurés contre les risques au cours de l'exercice en cours sont le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Togo, la Gambie, le Niger, le Tchad, Madagascar et le Zimbabwe, chacun ayant souscrit au moins une police d'assurance contre la sécheresse. Aucune police d'assurance relative aux cyclones tropicaux n'a été émise à la date d'approbation de ces états financiers.

Société de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (ARC Ltd.)

Notes afférentes aux états financiers - Suite

31 décembre 2019

1. La société et ses activités – Suite

Les membres de Classe C sont des entités donatrices et sont notamment :

- le ministère britannique du développement international ("DFID"), et
- la Plate-forme pour l'adaptation au changement climatique (PCC) par rapport à ARC Investment Company (PCC / KfW).

La Plateforme d'adaptation au climat est une entité à vocation spéciale créée par PCC / KfW, la Banque allemande de développement, pour faciliter le financement de l'aide au développement à l'étranger afin de relever les défis dans les pays en développement associés à l'adaptation au changement climatique et aux événements météorologiques extrêmes. La plateforme d'adaptation au climat est l'investisseur en capital financé par PCC / KfW et elle est membre d'ARC Ltd.

Les polices d'assurance souscrites offrent une couverture au risque de sécheresse au pays africain respectif. Le niveau de versements d'indemnité payés aux pays est basé sur un moteur de calcul de modélisation des risques nommé *Africa RiskView* (« ARV »), développé et utilisé spécifiquement à cette fin. L'ARV utilise des données variables sur les précipitations, et utilise en plus d'autres données fixes, pour déterminer le coût de réponse à la sécheresse, et ce sur une base paramétrique.

1. La société et ses activités - Suite

La Société a des limites de couverture spécifiques fixées pour chacun des pays participants ainsi que des partenaires pour la couverture REPLICA comme suit :

Pays / Partenaire Replica	Cycle d'assurance 2018/2019 Limite relative à la couverture	Cycle d'assurance 2019/2020 Limite relative à la couverture
Burkina Faso	\$6.0m	S/O
Sénégal	\$25.0m	\$20.0m
Gambie	\$3.3m	\$1.7m
Mali	N/A	\$15.0m
Togo	N/A	\$4.5m
Côte D'Ivoire – Nord	N/A	\$4.0m
Côte D'Ivoire – Centre	N/A	\$4.0m
Niger	N/A	\$5.3m
Tchad	N/A	\$1.2m
Madagascar	N/A	\$2.5m
Zimbabwe	N/A	\$5.3m
Sénégal Replica / Fonds Save the Children	N/A	\$17.0m
Gambie / PAM	N/A	\$3.5m
Burkina Faso / PAM	N/A	\$7.0m
Mali / PAM	N/A	\$12.6m
Mauritanie / PAM	N/A	\$9.2m
Zimbabwe / PAM	N/A	\$1.1m

Pour le cycle d'assurance de l'année 2018/19, la Société a retenu 3 000 000 \$ du risque d'exposition totale souscrite. Au-delà de cette rétention, la Société a souscrit une couverture de réassurance pour les prochains 27 000 000 \$. La Société regagne un risque supérieur à la limite de 30 000 000 \$. Pour l'exercice 2019/20, la Société conserve 28 500 000 \$ de l'exposition totale souscrite. Au-delà de cette rétention, la Société a souscrit une couverture de réassurance pour les prochains 57 500 000 \$. La Société regagne un risque supérieur à la limite de 86 000 000 \$. L'accord de réassurance permet de réaligner les seuils et les limites du programme de réassurance en cas de changement du portefeuille sous-jacent.

1. Base de préparation

Ces états financiers vérifiés de la Société ont été établis selon les normes internationales d'information financière de l'IFRS (International Financial Reporting Standards) qui comprennent les normes et les interprétations approuvées par l'IAS, le Conseil international des normes comptables (International Accounting Standards Board), par les interprétations du comité SIC (Standing Interpretations Committee) et par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) qui restent en vigueur. Ils ont été préparés en vertu du principe du coût historique tel que modifié par la réévaluation des actifs et des passifs financiers.

La préparation des états financiers conformément aux standards de l'IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables essentielles. Cette phase requiert également que l'administration exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines qui requièrent un plus haut degré de jugement ou de complexité, ou ceux dont les hypothèses revêtent une importance particulière par rapport aux états financiers sont présentés à la Note 4. Les états financiers ont été préparés uniquement pour la Société concernée. La Société présente l'état de sa situation financière généralement par ordre de liquidité.

- i. Normes, amendements et interprétations des normes existantes, susceptibles de s'appliquer à la Société, mais qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été par anticipation adoptés par la Société
 - IFRS 17, "contrats d'assurance" en vigueur pour les années commençant le/après le 1er janvier 2021. Nouvelle norme comptable portant sur les contrats d'assurance, remplaçant les contrats d'assurance IFRS 4.
 - IFRS 9, ces « Instruments financiers » seront adoptés par la Société que si la norme IFRS 17 ayant trait aux « Contrats d'assurance » est adoptée.

L'impact sur les états financiers de la société au cours de l'année d'adoption est incertain à ce stade.

2. **Résumé des principales conventions comptables**

Les principales conventions comptables adoptées par la société sont décrites ci-après :

(a) **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La Société considère tous les dépôts à terme et les instruments très liquides, ayant une échéance initiale de 90 jours ou moins, comme des équivalents de trésorerie (note 9).

(b) **Instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers. Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. L'évaluation au cours des périodes ultérieures dépend de la classification de l'instrument financier en tant que coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, la juste valeur par le biais du résultat net, des prêts et des créances ou d'autres passifs financiers.

Les contributions des membres de classe C, qui sont comptabilisées dans les passifs financiers, ont été, initialement et ultérieurement à la fin de la période, comptabilisées à la juste valeur. Cet engagement financier envers les membres de classe C a été ultérieurement évalué au plus élevé de : (i) le montant déterminé conformément à la norme IAS 37 et (ii) le montant initialement comptabilisé moins tout amortissement cumulé conformément à la norme IAS 18. Comme indiqué dans la note 9, la juste valeur des contributions de classe C a été calculée à l'aide d'une analyse des flux de trésorerie actualisés.

Tous les placements de la Société, à échéances fixes et les placements dans des fonds divers sont classés à la juste valeur en fonction du compte de résultat et sont reportés à la juste valeur, à la date de l'élaboration des états financiers. La juste valeur des placements à échéances fixes est basée sur les cours de la bourse, soit au travers des titres lorsqu'ils sont activement échangés, soit à partir d'instruments similaires échangés dans les marchés actifs. Pour ce qui est des investissements dans les fonds, les unités de compte qui sont évaluées par la Société représentent les intérêts dans ces fonds et non la possession sous-jacente de tels fonds. La juste valeur des placements dans les fonds est calculée sur la base de la valeur de l'actif net rapportée.

Les gains / les pertes non réalisé(e)s sur placements sont reflétés dans l'état des résultats et du résultat global.

Le revenu sur les placements est exprimé en net relatif aux frais de gestion de placements, de garde et de génération de rapports financiers du portefeuille. Les revenus sur les intérêts sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'exercice et comprennent l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à intérêts fixes achetés à des montants qui diffèrent de leur valeur nominale..

Les gains et les pertes sur placements sont inclus dans le revenu lorsqu'ils sont réalisés. Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et le coût des titres vendus est déterminé selon le principe du premier entré, premier sorti.

L'IFRS 7, « Instruments financiers - Divulgations » (révisés), exige des informations plus détaillées sur l'évaluation de la juste valeur et le risque de liquidité. Cela nécessite la divulgation des évaluations de la juste valeur selon un hiérarchique d'évaluation de la juste valeur comme suit :

- Prix cotés (non ajustés) d'actifs et de passifs (niveau 1) identiques sur des marchés actifs ;
- Intrants autres que les prix cotés y compris au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir, les prix) ou indirectement (à savoir, les dérivés de prix) (Niveau 2) ;
- Entrées pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (c'est-à-dire des intrants non observables) (niveau 3).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements négociables consistent en une combinaison d'actifs de niveau 1 et 2. Il n'y a aucun actif de niveau 3. Le capital remboursable des membres de la classe C est un passif de niveau 2 et il n'existe aucun passif de niveau 1 ou de niveau 3.

2. **Résumé des principales conventions comptables (suite)**

(c) **Dépréciation des actifs financiers**

La Société détermine si les actifs financiers doivent être dépréciés lorsqu'ils ont subi un déclin significatif ou prolongé de leur juste valeur en dessous de leur coût. La détermination de ce qui représente un déclin significatif ou prolongé requiert un certain niveau de jugement. Pour formuler ce jugement, la Société évalue, entre autres facteurs, la volatilité normale du prix de marché, la santé financière de l'entité émettrice, les performances de l'industrie et du secteur, les changements technologiques et les flux de trésorerie opérationnels et financiers. La dépréciation peut être appropriée lorsqu'il y a une preuve de la détérioration de la santé financière de l'entité émettrice, de la performance de l'industrie et du secteur, des changements technologiques et des flux de trésorerie opérationnels et financiers. Si les placements sont dépréciés, une perte sera considérée comme réalisée et imputée au revenu de l'année en cours.

La juste valeur par le biais du compte de résultats des titres d'emprunts et des créances sont considérés dépréciés lorsqu'il y a une preuve objective que cette dépréciation résulte de l'occurrence d'une perte dont l'impact sur les prochains flux de trésorerie peut être estimé de manière fiable.

(d) **Contrats d'assurance**

La Société conclut des contrats d'assurance qui transfèrent un risque d'assurance significatif. Une fois que le titulaire d'assurance a fourni une facture signée de sa police d'assurance et de la facture relative à la prime d'assurance, la Société reconnaît alors les montants de primes associées à l'assurance. Les polices d'assurance souscrites prévoient que le contrat peut être considéré comme nul et non avenu, et que la société n'a par conséquent aucune obligation envers les titulaires de police d'assurance, si la couverture venait à être réduite, si le titulaire de la police d'assurance ne paie pas la prime afférente indiquée dans la police d'assurance dans le délai convenu. En outre, si le paiement de la prime du titulaire de la police d'assurance est inférieur au montant indiqué dans ladite police d'assurance, la société pourrait, à sa discrétion, réduire la couverture d'assurance ou compenser un tel manque à gagner contre tout versement d'indemnité devant être décaissé en faveur du titulaire de la police d'assurance.

La Société a conclu des contrats de réassurance et cède le risque d'assurance dans le cours normal de ses activités. Ces contrats réassurent le portefeuille sous-jacent, de pertes liées à la sécheresse, composé de tous les pays participants, comme indiqué dans la note 1 ci-dessus. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés d'une manière cohérente en fonction du passif des sinistres en cours ou des sinistres réglés en accord avec les contrats conclus avec les réassureurs et sont conformes au contrat de réassurance y afférant.

Les actifs de réassurance sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture, ou plus fréquemment, lorsqu'une indication de dépréciation apparaît au cours de l'exercice. Une dépréciation survient lorsqu'il existe des preuves objectives, à la suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif de réassurance, que la Société pourrait ne pas recevoir tous les montants dus en vertu des termes du contrat et que cet événement a un impact qui peut être évalué de manière fiable. Toutes les pertes de valeur sont enregistrées dans l'état des résultats. Les gains ou les pertes à l'achat de la réassurance sont comptabilisés dans l'état des résultats immédiatement à la date d'achat et ne sont pas amortis. Les accords de réassurance cédés ne libèrent pas la Société de ses obligations vis-à-vis des assurés. Les actifs ou passifs de réassurance sont décomptabilisés lors de l'extinction ou l'expiration des droits contractuels ou lorsque le contrat est transféré à une autre partie.

Comptabilisation et évaluation

i) **Primes brutes souscrites et primes non-acquises**

La société enregistre les primes à la date de création du contrat, selon la comptabilité d'exercice, et touche un revenu sur les primes, sur la durée de la période de risque au prorata. La période de risque pour chaque titulaire d'assurance respectif est selon la saison de croissance définie pour chaque pays concerné, en notant qu'un pays peut avoir et peut être couvert pour plus qu'une saison de croissance, auquel cas des polices distinctes sont émises et des primes d'assurance sont alors perçues pour chaque saison de croissance. La partie des primes liée à la tranche non échue des périodes de risque, à la fin de l'exercice financier, se reflète dans les primes non acquises.

Des ajustements aux primes sont imputés au résultat de la période dans laquelle elles sont déterminées.

3. **Résumé des principales conventions comptables (suite)**

(d) **Contrats d'assurance (suite)**

ii) **Coûts d'acquisition des polices d'assurance**

Les coûts d'acquisition comprennent les commissions des agents, les taxes sur les primes et les autres dépenses directement liées à l'acquisition des primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la structure des gains des primes dans la mesure où ils sont considérés comme recouvrables sur les primes non acquises, après avoir tenu compte des sinistres et des dépenses prévus ainsi que des revenus de placement prévus. Il n'y a eu aucun coût d'acquisition de polices d'assurance au cours de la fin de l'exercice.

iii) **Primes de réassurance cédées et primes de réassurance différées**

La société comptabilise les primes cédées à la date de début du contrat et les impute conformément aux primes sous-jacentes souscrites. La partie de la prime cédée liée à la partie non expirée des années de risque à la fin de l'exercice est reflétée dans les primes de réassurance différées.

Réassurance et soldes de réassurance recouvrables

La Société présente les soldes de réassurance dans l'état de la situation financière sur une base brute afin d'indiquer l'étendue du risque de crédit lié à la réassurance. Les recouvrements de réassurance attendus sur les sinistres et les frais de sinistres impayés, sont comptabilisés, le cas échéant, à l'actif dans l'état de la situation financière de la Société, dans les cas applicables. À la fin de l'année, aucune disposition n'a été constituée pour les soldes des créances de réassurance douteuses.

v) **Produits de commissions**

Les produits de commissions sont constitués des commissions de cession, des taxes de réassurance et des autres produits directement liés à la cession des primes. Les commissions reçues sont différées et comptabilisées en produits sur l'exercice au cours duquel le contrat de réassurance est conclu. Il n'y a pas eu de produits de commissions constatés en fin d'année.

vi) **Passif des sinistres et frais de règlement de sinistres**

La provision des paiements de sinistres aux titulaires de polices d'assurance est faite conformément à la politique de provisionnement de la Société. Celle-ci indique que la période de risque couverte pour chaque police d'assurance se compose des saisons de croissance identifiées dans chaque police d'assurance. Au sein de chaque saison de croissance, la seule donnée variable ayant une incidence sur le déclenchement d'un paiement de sinistre et sur le niveau de ce paiement est l'indice pluviométrique, qui est enregistré dans ARV, le moteur de calcul et de modélisation du risque utilisé par la Société. Les données de précipitations sont enregistrées dans le logiciel ARV sur la base d'un décadaire (une décade étant une période de 1-10 jours, 11 à 20 et 21- « fin du mois » pour chaque mois d'une année, une année comprenant ainsi 36 décades), en utilisant les données de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) du gouvernement des États-Unis. Pendant la saison de croissance, un éventail de résultats possibles est généré par l'ARV après que chaque nouveau montant de précipitation décadaire soit ajouté. La moyenne de la distribution finale de la valeur des coûts de réponse est utilisée comme le montant estimé du sinistre qui est calculé à la fin de la troisième et dernière décade de chaque mois civil. La précision des estimations des paiements de sinistres n'est raisonnablement déterminée qu'après la fin de la « période de plantation » d'une saison de croissance. La période de plantation est la période, au sein de chaque saison de croissance où les agriculteurs sèment leurs cultures. C'est une période critique qui a un impact significatif sur la récolte à la fin de chaque saison de croissance. Pour les assurés qui ont atteint la fin de la période de plantation à la fin de l'exercice financier, les réserves sont calculées comme ci-dessus indiqué, avec la possibilité d'identifier un passif de sinistres minimal garanti à ce moment-là. Cependant, initialement l'estimation et l'enregistrement des sinistres sont calculés sur une base mensuelle en utilisant les ratios de pertes prévues sur les contrats. Les directeurs et l'administration estiment que les montants des passifs de sinistres ainsi calculés et enregistrés sont adéquats. Les versements de sinistres sont comptabilisés dans le Compte de revenu et des éléments du résultat global.

3. **Résumé des principales conventions comptables (suite)**

(e) **Devises étrangères :**

a. **La devise fonctionnelle et de présentation**

Les éléments inclus dans les États financiers sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (la « devise fonctionnelle »). Par conséquent, les états financiers sont présentés en dollars américains (« US »).

b. **Transactions et soldes**

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs libellés en devises étrangères au taux de change à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans le Compte de résultat. Le capital remboursable de l'entité PCC / KfW est libellé en dollars américains, mais le capital remboursable du DFID est libellé en livres sterling (GBP). Par conséquent, conformément à la norme IAS 21, cet élément monétaire en devises étrangères a été converti à la fin de l'année, en utilisant le taux de clôture.

(f) **Revenu sur placements**

Les revenus de placements sont composés des intérêts et des dividendes, qui sont comptabilisés à la date à laquelle les états de la situation financière sont présentés.

4. **Estimations et jugements comptables cruciaux**

La préparation des états financiers a obligé la direction à faire preuve de jugement dans l'application de ses conventions comptables et de ses estimations et hypothèses sur l'avenir. Les estimations et les jugements sont évalués en permanence et sont basés sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les prévisions concernant des événements futurs qui sont jugés raisonnables selon les circonstances. Le texte qui suit présente les jugements et les estimations comptables les plus importants que la société a effectués lors de la préparation des états financiers :

a. **Passif des sinistres**

Le passif des sinistres est calculé conformément à la politique comptable décrite à la note 3 d). Ceci est considéré comme une estimation comptable cruciale, étant donné qu'il y a un jugement impliqué dans la politique en matière de réserves établie et utilisée par la Société. Ce jugement est basé sur l'expertise et l'expérience de la direction et en tenant compte des données spécifiques disponibles et des paramètres de données utilisés par l'ARV, le moteur de calcul de modélisation des risques.

b. **Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers détenus par la Société se rapproche de la valeur comptable en raison de sa nature liquide et à court terme. La juste valeur des instruments financiers qui sont activement négociés sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix des offres du marché des actifs et des prix des passifs à l'heure de la fermeture des bureaux à la date à laquelle les états de la situation financière sont présentés. Si les prix du marché ne sont pas disponibles, il est également fait référence aux cotations des courtiers ou à celles des concessionnaires.

Pour les instruments financiers où il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques incluent l'utilisation de transactions récentes au prix du marché, la référence à la valeur du marché actuel d'un autre instrument qui est sensiblement le même et/ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés. Pour les techniques d'actualisation des flux de trésorerie, les flux de trésorerie futurs estimés sont basés sur les meilleures estimations de la direction et le taux d'actualisation utilisé est un taux lié au marché pour un instrument similaire.

4. Estimations et jugements comptables cruciaux (suite)

b. Juste valeur (suite)

Le capital remboursable des Membres de Classe C est comptabilisé comme passif financier. Ces contributions à la dette des deux Membres actuels de Classe C sont des prêts sans intérêts, basés sur les caractéristiques décrites dans « l'accord d'adhésion et de contributions de capital de Classe C » (ACC) et les statuts de la Société. Conformément à la norme IAS 32, ces contributions sont plus d'une nature de dette que de capital propre et donc ont été comptabilisées dans les passifs financiers. Ces prêts à taux zéro d'intérêt ont été fournis par les deux entités de donateurs, le DFID et PCC / KfW, avec l'exigence que dans 20 ans au plus tard, conformément à l'ACC, ils seront remboursés à leurs valeurs nominales initiales. Ces prêts sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur de ces passifs financiers a été déterminée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés en utilisant un taux d'escompte de 2%. Ce taux d'escompte de 2% est basé sur le taux d'intérêt et les frais de service appliqués aux prêts sur 20 ans (échéance 25 ans, mais avec délai de grâce de 5 ans) de l'Association internationale de développement (AID) selon les conditions dites « Blend » (de pays pouvant prétendre à un financement mixte) qui prennent effet le 1 juillet 2016. L'AID est la partie du Groupe de la Banque Mondiale qui fournit un financement pour le développement des pays les plus pauvres du monde.

En outre, le prêt DFID libellé en GBP a été réévalué à des fins de reporting en utilisant le taux de clôture, comme décrit dans la note 3 (e).

Les actifs financiers à court terme comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements négociables et les revenus de placement courus. La valeur comptable de ceux-ci est une estimation raisonnable de leur juste valeur telle que déterminée par des institutions financières tierces indépendantes.

5. Actifs immobilisés

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Solde d'ouverture	22,063	27,617
Coût des additions	2,090	1,648
Charges d'amortissement	(7,962)	(7,202)
Valeur comptable nette	<u>16,191</u>	<u>22,063</u>

La valeur comptable nette se compose d'ordinateurs et de matériel informatique totalisant 3 740 \$ (2018: 4 840 \$), de logiciels pour 0 \$ (2018: 0 \$) et d'un montant de 12 451 \$ (2018: 17 223 \$) pour le mobilier de bureau.

6. Placements négociables

	Coûts 31 décembre 2019	Valeur comptable 31 décembre 2019
	\$	\$
Obligations adossées à des actifs	6,043,164	5,974,703
Obligations hypothécaires commerciales	3,366,657	3,387,132
Obligations de sociétés	56,803,683	56,951,360
Actions	3,859,684	4,409,418
Fonds communs de placement	2,892,375	3,403,640
Obligations d'États internationaux	5,485,863	5,494,921
Obligations du gouvernement américain	1,704,720	1,703,586
Dérivés	13	209,399
	<u>80,156,159</u>	<u>81,534,159</u>

6. Placements négociables (Suite)

	Coûts 31 décembre 2018	Valeur comptable 31 décembre 2018
	\$	\$
Obligations adossées à des actifs	6,575,515	6,440,945
Obligations hypothécaires commerciales	2,694,551	2,665,058
Obligations de sociétés	71,169,778	67,565,327
Actions	3,368,731	3,161,721
Fonds communs de placement	3,351,494	2,702,725
Obligations d'États internationaux	3,953,210	3,758,739
Obligations du gouvernement américain	1,351,943	1,357,248
Dérivés	51	17,157
	<u>92,465,273</u>	<u>87,668,920</u>

31 décembre 2019	Coûts	Amortisation	Gain non-réalisé < 1 an	Perte non-réalisée < 1 an	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$
Oblig. adossées à des actifs	6,043,164	(3,315)	28,803	(93,949)	5,974,703
Oblig. hypothécaires com.	3,366,657	5,672	21,867	(7,064)	3,387,132
Obligations de sociétés	56,803,683	(601,885)	1,376,982	(627,420)	56,951,360
Actions	3,859,684	-	581,444	(31,710)	4,409,418
Fonds communs de placement	2,892,375	-	511,265	-	3,403,640
Oblig. d'États internationaux	5,485,863	(6,819)	121,273	(105,396)	5,494,921
Oblig. du gouv. américain	1,704,720	547	821	(2,502)	1,703,586
Dérivés	13	-	314,498	(105,112)	209,399
	<u>80,156,159</u>	<u>(605,800)</u>	<u>2,956,953</u>	<u>(973,153)</u>	<u>81,534,159</u>

31 décembre 2018	Coûts	Amortisation	Gain non-réalisé < 1 an	Perte non-réalisée < 1 an	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$
Oblig. adossées à des actifs	6,575,515	7	25,238	(159,815)	6,440,945
Oblig. hypothécaires com.	2,694,551	11,180	15,819	(56,492)	2,665,058
Obligations de sociétés	71,169,778	(786,043)	211,308	(3,029,716)	67,565,327
Actions	3,368,731	-	30,679	(237,689)	3,161,721
Fonds communs de placement	3,351,494	-	1,692	(650,461)	2,702,725
Oblig. d'États internationaux	3,953,210	(15,600)	18,046	(196,917)	3,758,739
Oblig. du gouv. américain	1,351,943	(1)	5,306	-	1,357,248
Dérivés	51	-	21,708	(4,602)	17,157
	<u>92,465,273</u>	<u>(790,457)</u>	<u>329,796</u>	<u>(4,335,692)</u>	<u>87,668,920</u>

6. Placements négociables (Suite)

La valeur comptable des titres de créance par échéance contractuelle est indiquée ci-dessous :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Échéance de moins d'un an	7,993,448	8,151,234
Échéance entre 1 et 5 ans	42,970,115	47,667,231
Échéance sur plus 5 ans	22,548,139	25,986,009
	<hr/>	<hr/>
	73,511,702	81,804,474
	<hr/>	<hr/>

Les cotes de crédit des obligations détenues par la Société au 31 décembre 2019 varient de AAA à B + (2018: AAA à B +) tel que défini par *Standard & Poor's*.

Le tableau suivant présente l'analyse des placements de la Société par niveau d'intrants comme requis par IFRS 7 :

	niveau 1	niveau 2	Total
	\$	\$	\$
Au 31 décembre 2019 : Juste valeur par le biais du compte de résultats de placements :			
Obligations adossées à des actifs	-	5,974,703	5,974,703
Obligations hypothécaires commerciales	-	3,387,132	3,387,132
Obligations de sociétés	-	56,951,360	56,951,360
Actions	4,204,638	204,780	4,409,418
Fonds communs de placement	-	3,403,640	3,403,640
Obligations d'États internationaux	-	5,494,921	5,494,921
Obligations du gouvernement américain	1,703,586	-	1,703,586
Dérivés	-	209,399	209,399
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre 2019	5,908,224	75,625,935	81,534,159
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre 2018	4,518,969	83,149,951	87,668,920
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

La Société ne détient aucun placement de niveau 3.

En ce qui concerne les instruments dérivés, à la fin de la période, la Société a eu des opérations d'achats et ventes de devises à terme avec des valeurs notionnelles de \$47.678 et \$16.686.961, respectivement (2018: \$310.863 and \$11.778.435), d'une juste valeur de \$209.399 (2018: \$(3.936)). La date d'échéance de ces contrats de change à terme était le 20 février 2020. La société détenait des contrats à terme d'une valeur nominale de zéro \$ (2018: \$18), qui avaient une juste valeur de zéro \$ (2018: \$21,094). La Société ne détenait aucun swap ni aucune option en fin d'année.

7. Créances d'assurance

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Créances des Membres de Classe A	3,673,382	7,015,036
Moins: Les provisions de dettes douteuses	(3,673,290)	(6,755,981)
	92	259,055

Les provisions pour créances douteuses sont de 1 100 110 \$; et 2 573 180 \$, respectivement, pour le Burkina Faso et le Niger (2018: 1 100 110 \$; 2 573 180 \$; et 3 082 691 \$ pour le Burkina Faso, le Niger et le Sénégal, respectivement). Une provision pour créances douteuses de 3.082.691 \$ qui a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au titre d'une créance sur le Sénégal a été reprise au cours de l'exercice en cours, car cette créance a été compensée avec un paiement de sinistre pour la police d'assurance du Sénégal (note 12).

8. Actifs de réassurance.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Part de réassurance de primes non acquises / primes de réassurance reportées	315,771	-
2018/19 Excédents de primes de réassurance	3,915	76,500
	319,686	76,500

9. Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La Société considère tous les dépôts à terme et les instruments très liquides avec une échéance initiale de 90 jours ou moins comme des équivalents de trésorerie.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Trésorerie à la banque Butterfield	5,412,964	488,750
Trésorerie à la banque First National Bank	28,724	49,755
<i>Placements négociables:</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie avec BNY Mellon	2,892,054	1,883,186
Trésorerie et équivalents de trésorerie avec les courtiers de placements	294,413	229,408
	8,628,155	2,651,099

La fourchette des taux d'intérêt gagnés au cours de l'année était comprise entre 0% et 0,5% (2018 : 0% et 0,5%). La trésorerie est détenue aux Bermudes auprès de Bank of Butterfield, notée en fin d'année BBB + (2018 : « BBB ») . La trésorerie est détenue en Afrique du Sud auprès de First National Bank, une division de FirstRand qui en fin d'année a été notée BB (2018 : «BB ») . La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus au Royaume-Uni auprès d'un dépositaire, Bank of New York Mellon, qui était notée AA- (2018 : « AA- ») en fin d'année. De plus, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans des comptes de marge auprès de Natwest au Royaume-Uni, qui a été notée A-2 en fin d'année, ainsi qu'avec Goldman Sachs aux États-Unis, qui a été notée A-1 en fin d'année. Par conséquent, la direction considère que le risque de crédit associé à la trésorerie et aux soldes de trésorerie est limité. La Société considère les placements négociables exprimés en GBP, les trésoreries et équivalents de trésorerie, comme une couverture du risque de change contre l'engagement en capital de DFID exprimé en GBP, qui est scindée en un passif financier et une attribution en actions, comme indiqué dans la note 10.

10. Capital remboursable des membres de Classe C

Les deux membres de catégorie C ont apporté à la Société un capital remboursable d'une durée fixe maximale de 20 ans. Ces contributions ont été versées le 17 mars 2014 par PCC / KfW (USD 48 405 000 dollars américains - USD) et DFID (30 000 000 livres sterling - GBP) avec une date d'échéance fixée au 17 mars 2034 dans le cadre de l'accord CCA. Le « *Capital Commitment Agreement – CCA* » (l'Accord d'engagement de capitaux) prévoit que ce capital sera payé et restitué dans les devises susmentionnées et pourra être retiré par le membre concerné de manière anticipée, ou remboursé par anticipation par la société à ce membre, conformément à la clause pertinente de la CAA et aux statuts de la société. Le capital engagé par les membres de la classe C est remboursable ou peut être retiré sous réserve que la société se conforme à sa marge de solvabilité, à son ratio de liquidité et à toutes les exigences de l'Insurance Act (la loi portant sur les assurances) et qu'elle satisfasse aux obligations des titulaires de polices d'assurance. Les deux membres de classe C ont des intérêts équivalents dans la Société, ayant tous deux souscrit à un intérêt, chacun conformément à l'Accord d'engagement de capitaux (CCA).

	DFID GBP	DFID USD	PCC / KfW USD	Total USD
Valeur juste initiale du capital engagé	30,000,000	49,929,600	48,405,000	98,334,600
Fonds de réserve- exigences du capital réglementaire		(125,000)	(125,000)	(250,000)
Dépréciation		-	-	-
Valeur totale du capital engagé		49,804,600	48,280,000	98,084,600
Subvention de capitaux propres		(16,203,410)	(15,704,823)	(31,908,233)
Accumulation / Appréciation		4,081,465	3,956,830	8,038,295
Variation nette des subventions de capitaux propres		(12,121,945)	(11,747,993)	(23,869,938)
Valeur nette du prêt		37,682,655	36,532,007	74,214,662
Variation des taux de change		(7,682,702)	-	(7,682,702)
Juste valeur du prêt au 31 décembre 2019		29,999,953	36,532,007	66,531,960
<i>Juste valeur du prêt au 31 décembre 2018</i>		<i>28,281,179</i>	<i>35,817,637</i>	<i>64,098,816</i>
Variation nette du prêt pour 2019		1,718,774	714,370	2,433,144
Variation nette du prêt relatif aux subventions de fonds propres		12,121,945	11,747,993	23,869,938
Variation des taux de change		(2,496,894)	-	(2,496,894)
Juste valeur de la subvention de fonds propres au 31 déc. 2019		9,625,051	11,747,993	21,373,044
<i>Juste valeur de la subvention au 31 décembre 2018</i>		<i>9,813,826</i>	<i>12,462,363</i>	<i>22,276,189</i>
Variation nette de la subvention pour 2019		(188,775)	(714,370)	(903,145)

Les montants en devises indiqués dans le tableau ci-dessus totalisant \$10,179,596 pour la période du 17 mars 2014 au 31 décembre 2019 (du 17 mars 2014 au 31 décembre 2018 : 11 709 595 \$) sont imputés aux variations des taux de change, relatives à cette année et aux années antérieures, sur les placements négociables libellés en livres sterling, et sur la trésorerie et équivalent de trésorerie dans l'état des résultats. Cela reflète le fait que l'engagement initial en capital GBP est couvert à des fins de change, car les actifs en GBP sont inclus dans les placements négociables et dans la trésorerie et équivalents de trésorerie. De même, en ce qui concerne l'accroissement de la subvention en capital totalisant \$8.038.296, elle est déduite de la provision relative à l'emprunt de la classe C dans l'état des résultats. Les montants sont égaux et il n'y a aucune incidence sur l'état des résultats.

La juste valeur ultérieure des engagements en capital a été calculée à l'aide d'une analyse des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'intérêt, établi à la suite de transactions récentes au prix du marché qui sont sensiblement les mêmes que les prêts de la Classe C, est de 2% (2018 : 2%). Ce taux d'intérêt a été utilisé à la fin de l'exercice pour calculer la juste valeur de ces engagements de prêt. En ce qui concerne l'engagement de capital du DFID, le taux de change utilisé lors l'évaluation initiale était le taux de change au comptant de la livre sterling (GBP) vis-à-vis du dollar américain (USD) du 17 mars 2014 (GBP 1 : USD 1.66432). Lors de l'évaluation ultérieure à la fin de la période, le taux de change au comptant, au 31 décembre 2019, a été utilisé (1 GBP : 1.325 USD). Concernant l'accroissement du prêt du DFID, un taux moyen, sur la période allant de la réception initiale du prêt à la fin de l'exercice, a été utilisé (1 GBP : 1.44077 USD). Les taux de change au comptant sont les « taux de fin de journée de Londres » provenant de Thomson Reuters.

10. Capital remboursable des membres de Classe C (suite)

Les membres de Classe C ont des modalités de rachat pour tout ou pour une partie du capital remboursable fourni à la société, lesquelles sont établies en vertu des statuts de la société et confirmées contractuellement dans la clause relative au « remboursement des fonds » dans le CCA (l'Accord d'engagement de capitaux). Un membre de Classe C cesse d'être membre de la société à la date à laquelle son capital est entièrement retiré de la société et restitué à ce membre de Classe C, conformément à l'article 4.4.3 des statuts.

L'article 5 des statuts stipule : Le capital des membres de catégorie C est remboursable ou peut être retiré sous réserve que la société respecte sa marge de solvabilité, son ratio de liquidité et toutes les exigences selon la loi sur les assurances (Insurance Act) et qu'elle remplisse ses obligations envers ses titulaires de polices d'assurance, à condition que la société s'efforce de faire tout ce qui est en son pouvoir pour (et veille à ce que tout tiers nécessaire) exécute et remette tous les documents et accomplisse les actes qui peuvent être nécessaires aux fins de cette conformité, comme suit:

- Chaque membre de Classe C a le droit de se faire restituer son capital initial à la fin de ladite période conformément à son accord d'engagement de capital ;
- Chaque membre de Classe C récupérera son capital initial qui lui sera remboursé avant la fin de la période stipulée dans son accord d'engagement de capitaux, avec un préavis écrit de soixante-dix (70) jours ouvrables, si les deux tiers des membres de Classe A votent en faveur de la restitution du Capital à ce membre avant la fin de ladite période ;
- Si la Conférence des Parties décide de mettre fin à la Société aux Bermudes et de maintenir la Société dans une juridiction en dehors des Bermudes, chaque Membre de Classe C aura le droit de retirer la totalité du montant de son Capital initial avant la date de redomiciliation. Pour lever toute équivoque, la Société ne sera dissoute que lorsque le capital initial apporté par le membre de Classe C, qui a demandé le retrait de son capital, aura été entièrement remboursé ;
- Si la Société est jugée financièrement non viable, chaque Membre de Classe C aura le droit de retirer la totalité du montant de son Capital tel qu'il apparaît dans le Compte Capital C sur envoi d'un préavis écrit à la Société. Si la Société est jugée financièrement non viable, aucune autre police d'assurance ne sera émise ;
- En cas de violation légale ne pouvant être corrigée en vingt-deux (22) jours ouvrables, chaque membre de Classe C aura le droit de retirer la totalité du montant de son capital tel qu'il apparaît dans le compte de capital C sur envoi d'un préavis écrit stipulant son intention de retirer son Capital à la Société. Si un membre de classe C indique qu'il retirera son capital en raison d'une violation légale, la société n'émettra pas de polices d'assurance tant que le membre de classe C respectif n'aura pas été remboursé. La Société remboursera le Membre de Classe C dès que sera légalement possible ; ou
- si un membre de classe A reçoit un nouveau Certificat de conformité et de bonnes pratiques (ou détient une police d'assurance en vertu d'un Certificat de conformité et de bonnes pratiques existant) et qu'un membre de classe C s'oppose à la participation dudit membre de Classe A à la société, agissant raisonnablement, ledit membre de classe C pourra fournir à la société un préavis écrit de 155 jours ouvrables relatif à son intention de retirer son capital et pourra ensuite retirer la totalité du montant de son capital tel qu'il figure dans le compte de capital C, à la fin de la période de la police d'assurance payée dudit membre de Classe A. Si le membre de Classe C donne un avis écrit à la société qu'il retirera son capital tel qu'il apparaît dans le compte de capital C conformément l'article 5.6 des statuts ; aucune autre police d'assurance ne sera émise tant que ledit capital n'aura pas été remboursé audit membre de Classe C. La Société remboursera le membre de Classe C dès que légalement possible.
- Les membres, agissant raisonnablement, peuvent révoquer un membre de classe B ou un membre de classe C conformément au présent article 5.7 des statuts. Avant qu'un membre de la classe B ou qu'un membre de la classe C soit révoqué, les membres doivent consulter le membre concerné de la classe B ou le membre de la classe C, et permettre à ce membre de résoudre le problème donnant lieu à son retrait potentiel, dans les soixante-dix (70) jours ouvrables suivant le préavis qui lui sera notifié par écrit, donné à ce membre par les autres membres. La révocation d'un membre de classe B ou de classe C nécessite un vote affirmatif des deux tiers des membres de classe A et des deux tiers des membres de classe B et de classe C votant ensemble (à l'exclusion du membre de classe B ou de classe C dont l'adhésion est en cours d'examen). Si les membres votent pour le retrait d'un membre de classe B ou un membre C de la société, le membre de classe B concerné aura le droit de se faire restituer l'intégralité de son capital alors en vigueur et le membre de classe C concerné est en droit de se faire restituer son capital initial, dans les soixante-dix (70) jours ouvrables suivant la date de ce vote. ».

À la date d'approbation de ces états financiers, aucun de ces critères n'a été rempli, par conséquent, aucun remboursement n'a été déclenché.

11. Passifs de primes non-acquises

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Brut		
Solde d'ouverture	-	-
Primes souscrites	16,049,587	4,814,683
Primes acquises	(14,936,719)	(4,814,683)
	<u>1,112,868</u>	<u>-</u>
Part des réassureurs		
Solde d'ouverture	-	-
Primes de réassurance souscrites	(4,554,000)	(2,578,500)
Primes de réassurance acquises	4,238,229	2,578,500
	<u>(315,771)</u>	<u>-</u>
Net de réassurance		
Solde d'ouverture	-	-
Primes souscrites nettes	11,495,587	2,236,183
Primes acquises nettes	(10,698,490)	(2,236,183)
	<u>797,097</u>	<u>-</u>

Le passif des primes non-acquises est dû dans un délai d'un an après la fin de l'exercice.

12. Passif des sinistres

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Solde d'ouverture - net	67,200	-
Plus : Solde d'ouverture récupérable de réassurance	-	-
Solde d'ouverture brut	<u>67,200</u>	<u>-</u>
Sinistres encourus durant l'exercice en cours	26,557,313	67,200
Sinistres encourus pendant l'exercice précédent	(67,200)	-
	<u>26,490,113</u>	<u>67,200</u>
Sinistres payés durant l'exercice en cours	(24,085,338)	-
Sinistres payés durant l'exercice précédent	(67,200)	-
	<u>(24,152,538)</u>	<u>-</u>
Solde de clôture brut	2,404,775	67,200
Moins : Solde de clôture récupérable de réassurance	-	-
Solde de clôture - net	<u>2,404,775</u>	<u>67,200</u>

Le passif des sinistres est dû dans un délai d'un an après la fin de l'exercice. Les sinistres encourus à hauteur de 26.490.113 de dollars américains (67 200 \$ en 2018) représentent le total estimatif des sinistres encourus jusqu'à la fin dudit exercice, qui a été déterminé par le modèle relatif aux réserves utilisé par la Société.

12. Passifs de primes non-acquises (suite)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Déroulé des sinistres : À la fin de l'année	1,261,762	67,200

Tout paiement de sinistre est effectué peu de temps après la fin des périodes de risque sous-jacentes pour chaque titulaire de police d'assurance respectif. Les périodes de risque, comme expliqué dans la note 3 (d), correspondent aux saisons de croissance pour chaque pays participant. En pratique, cela signifie que dans les quatre semaines suivant la fin de la saison de croissance, tout paiement de sinistre doit être effectué, sous réserve des conditions relatives aux Plans définitifs de mise en œuvre (« PDMO ») et selon toute autre documentation requise qui se doit d'être en règle. Les sinistres payés pour l'année en cours (24 085 338 dollars) représentent quatre (4) paiements effectués comme suit : au Sénégal (12 522 508 dollars), à Save the Children Fund / Sénégal pour la police d'assurance Replica (10 657 657 dollars), à la Côte d'Ivoire région centre (738 040 dollars) et à la Mauritanie 167 133 dollars. Le passif des sinistres de 2.404.775 \$ dû à la fin de l'année concerne le Zimbabwe (624.248 \$) et Madagascar (1.780.527 \$). (2018: Sénégal 67.200 \$).

13. Fonds de réserve

Conformément au Protocole d'association de la Société, le fonds de réserve est constitué de \$250,000 de contribution au capital, financé à parts égales par le DFID et PCC / KfW.

14. Fonds d'affectation spéciale

Un fonds d'affectation spéciale a été établi le 17 juillet 2015, selon un accord entre KfW et Appleby Trust Limited (Ile Maurice), entretemps nommé : « Eстера Limited » (Maurice) comme fiduciaire de ce fonds de « Fiducie de l'ARC aux fins de AT » (ARC TA Facility Purpose Trust). Ce fonds d'affectation spéciale est non-sécurisé pour un montant de 1 395 000 Euros. Après la demande du fiduciaire et selon les termes d'un Accord de financement et d'un Accord séparé, la Société a le droit de rembourser certains des coûts à partir de son fonds d'affectation spéciale, cela est assujéti à certaines conditions. Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019, il y a eu une demande de remboursement totalisant 211 371 \$ relative à ce fonds (2018: 0 \$), qui a été soumise et payée par le fiduciaire.

15. Revenu sur placements

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Revenus d'intérêts et de dividendes	2,778,441	3,006,459
Amortissement des obligations	(395,272)	(605,078)
Perte réalisée sur placements	774,149	(521,222)
(perte) / gain non-réalisé sur instruments financiers	126,324	(5,205)
Revenu de placement brut	3,283,642	1,874,954
Moins: Les gestionnaires de placements, les frais de garde et de portefeuille	(339,508)	(331,913)
Revenu net sur placements	2,944,134	1,543,041

Les taux d'intérêt sur les placements varient de 0 % à 12,75 % (2018 – 0 % à 11 %) durant l'exercice.

16. Dépenses et remboursements

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Coûts afférents aux membres	146,893	91,831
Charges du Comité de direction	275,547	159,178
Frais du secrétariat et frais réglementaires	13,930	14,125
Frais légaux	41,306	60,382
Assurance	51,834	53,329
Frais bancaires	9,401	12,720
Audit externe	100,000	100,010
Audit interne	13,357	18,413
Frais du gestionnaire d'assurance	280,003	280,000
Frais actuaires et spécialiste de la réserve pour pertes	-	6,250
Direction exécutive et administration	1,593,514	1,742,372
Licence ARV et frais d'assistance	-	55,000
Frais du courtier de réassurance	135,495	150,000
Communications	2,699	18,758
Dépréciation	7,962	7,202
Provision / (Reprise) de provision pour créances douteuses	(3,082,691)	4,182,801
Total des dépenses générales et administratives	(410,750)	6,952,371
Recrutement de cadres	-	37,733
Cabinet-conseil	60,000	217,629
Total des coûts ponctuels et d'installation	60,000	255,362
<i>Remboursements du fonds d'affectation spécial</i>		
dépenses générales et administratives	(211,371)	-
Total des remboursements du fonds d'affectation spécial	(211,371)	-

17. Opérations entre parties apparentées

La Société offre une couverture d'assurance aux Membres de Classe A comme décrite à la note 1. Les primes et les opérations avec ces Membres de la Classe A représentent donc des opérations entre parties apparentées. En outre, comme décrit à la note 10 ci-dessus, les deux Membres de Classe C ont apporté à la Société un Capital remboursable. Ces passifs financiers sont également des opérations entre parties apparentées, étant donné que l'ARC Ltd est une société de mutuelle.

Au cours dudit exercice, la rémunération du comité de direction prend la forme d'un honoraire fixe de 10 000 dollars américains (2018 : 10.000 USD) par an et par administrateur/directeur.

Le comité de direction comptait sept administrateurs/directeurs au début et à la fin de l'exercice. Le total des honoraires versés à la fin de la période était de 80 000 dollars américains (63.335 USD en 2018).

Le montant total des frais de voyage et de séjour remboursés aux administrateurs ou aux entités, qui avaient effectué des paiements pour le compte de leurs administrateurs respectifs, pour cet exercice financier s'élevait à 23.559 dollars américains (2018:33,992 dollars).

17. Opérations entre parties apparentées (suite)

GeoSY Ltd et 10 Development Consulting LLC fournissent d'importants services de gestion de personnel à la Société. Conformément à la norme IAS 24, GeoSY et 10 Development Consulting LLC sont considérées comme parties apparentées. La Société a reçu des factures et des demandes d'approvisionnement de GeoSY et de 10 Development Consulting LLC durant ledit exercice pour les frais suivants : \$241,707 (2018: \$342,625) pour la rémunération des principaux responsables, \$42,486 (2018: \$52,798) pour les frais de déplacement et de séjour du personnel de direction et \$néant (2018: \$2,265) pour les frais de bureau. Le montant de \$9.500 (2018: GeoSY - \$24,901) dû à GeoSY et à 10 Development Consulting LLC est inclus dans les Comptes fournisseurs payables et passifs cumulés à la fin dudit exercice.

18. Imposition

En vertu de la législation en vigueur aux Bermudes, la Société n'est tenue de payer aucun impôt aux Bermudes sur le revenu ou les gains en capital. La Société a reçu un engagement de la part du gouvernement des Bermudes l'exonérant de tout impôt local sur les revenus, les retenues à la source et les gains en capital, et ce jusqu'au 31 mars 2035. À l'heure actuelle, aucune taxe de ce genre n'est perçue aux Bermudes.

19. Gestion du capital à risque et données financières statutaires

(a) Bermudes

L'ARC Ltd est une mutuelle d'assurance, enregistrée comme assureur de Classe 2 en vertu de la loi sur l'assurance aux Bermudes de 1978 (Insurance Act) et des règlements connexes (« La loi »). Conformément à cette « Loi », le capital statutaire et le surplus à la fin de l'exercice s'élevaient à \$84.453,895 (2018: \$91,164,074) et le montant à maintenir par la Société était de \$1,749,559 (2018 \$447,237). La Société a respecté l'exigence minimale de marge de solvabilité à la fin dudit exercice. En outre, un ratio de liquidité minimum doit être maintenu tandis que les actifs pertinents tels que définis dans l'Acte doivent être supérieurs à 75% des passifs correspondants. Ce ratio a été respecté à la fin dudit exercice.

En vertu de la « Loi », la Société est tenue de préparer des états financiers statutaires. Les réglementations de comptabilité statutaires des Bermudes permettent l'enregistrement du capital des Membres de Classe C en tant que capital statutaire par opposition aux passifs financiers relatifs à la dette ou aux subventions de capitaux propres selon l'IFRS). Les capitaux propres des Membres sont composés du fonds de réserve, des bénéfices non répartis et des subventions de capitaux de Classe C. Les objectifs de la Société en matière de gestion du « capital » sont de se conformer aux exigences de capital minimum et au surplus maximum instaurés par la « Loi » et de préserver la capacité de la Société à poursuivre son activité.

La note 10 fait référence à une situation « Financière non viable » qui est un terme tiré directement des Statuts de la Société. « Financièrement non viable » est défini dans les statuts comme une réduction du capital de la Société qui compromettrait la capacité de la Société à maintenir sa capacité de paiement de sinistres de manière financièrement durable telle que mesurée par le ratio de l'exigence du capital renforcé (ECR). Le ratio ECR est calculé en vertu de l'Insurance Act, la « Loi » des Bermudes. Si le capital statutaire de la Société est réduit jusqu'à un niveau inférieur à 150 % de l'ECR, alors la Société serait considérée « Financièrement non viable ». La Société, selon cette définition, n'a jamais été, à aucun moment jusqu'à la date d'approbation de ces états financiers, dans cette situation.

19. Gestion du capital à risque et données financières statutaires (suite)

La différence entre le capital statutaire et le surplus de la Société et le capital propre des Membres selon ces états financiers est indiquée dans le tableau ci-dessous.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Capital statutaire et surplus	84,453,895	91,164,074
<i>Ajuster pour : éléments non admis pour des raisons statutaires</i>		
Charges payées d'avance	35,484	36,410
<i>Ajuster pour : le capital remboursable des Membres de Classe C</i>		
DFID – Contribution initiale considérée comme capital propre	(49,929,600)	(49,929,600)
Moins : DFID – Contribution initiale considérée comme subvention de capital propre	9,625,051	9,813,826
PCC / KfW – contribution initiale considérée comme subvention de capital propre	(48,405,000)	(48,405,000)
Moins: PCC / KfW contribution initiale considérée comme capital propre	11,747,992	12,462,363
Réévaluation du change concernant les contributions en capital exprimées en GBP	10,179,596	11,709,595
Fonds de réserve– contribution initiale désignée comme part du capital	250,000	250,000
Capital propre des membres	17,957,418	27,101,668

(b) Pays africains participants

ARC Ltd a reçu l'autorisation d'émettre les polices d'assurance reconnues dans les présents états financiers, dans chacun des pays membres de Classe A participants, par le biais d'une lettre écrite relative à l'exemption des lois et réglementations nationales en matière d'assurance.

20. Gestion des régimes d'assurance et de risques financiers

La Société est exposée à un éventail de risques à travers ses actifs et passifs financiers et ses passifs d'assurance. Cette section résume les risques en question et la manière dont ils sont gérés par la Société.

a. Risque en termes d'assurance

Le risque en vertu d'un contrat d'assurance est le risque qu'un événement assuré se produise, y compris l'incertitude quant au montant de tout paiement de sinistres en résultant. Le principal risque auquel la société est exposée dans le cadre de tels contrats est que les provisions pour sinistres passifs soient des estimations sujettes à variabilité et que cette variabilité pourrait être significative à court terme. La variabilité est due au fait que la quantité de pluie, qui a une incidence sur le règlement final des sinistres, n'a pas encore été entièrement déterminée, car il s'agit d'un événement futur. Les provisions faites pour le paiement des sinistres passifs reposent sur toutes les informations correspondantes dont dispose la Société. La Société estime que les méthodes d'estimation utilisées donnent des résultats raisonnables au vu des informations actuelles.

Les facteurs aggravant le risque d'assurance comprennent le manque de diversification du risque en matière de type et de montant du risque, de localisation géographique et de type d'industrie couvert. La société n'assure que les risques de sécheresse des États membres africains participants ; par conséquent, le risque d'assurance est concentré dans le secteur de l'industrie et dans les territoires desservis par la Société.

La variabilité des risques est améliorée par le recours à des accords de réassurance. À l'instar d'autres sociétés d'assurance, afin de minimiser le risque financier résultant de sinistres importants (résultant, par exemple, de sécheresses corrélées affectant plusieurs pays assurés), la Société conclura dans le cours normal de ses activités des accords de réassurance avec des tiers.

20. Gestion des régimes d'assurance et de risques financiers (suite)

Afin de minimiser son exposition aux pertes importantes résultant de l'insolvabilité de réassureurs, la Société évalue la situation financière de ses réassureurs et surveille les concentrations de risque de crédit découlant de régions géographiques, d'activités ou de caractéristiques économiques similaires.

En outre, la société examine minutieusement la solidité financière ainsi que les compétences techniques et de gestion ainsi que la performance historique, le cas échéant. Les contrats cédés par la réassurance ne dégagent pas la société de ses obligations envers les assurés et, par conséquent, la société reste responsable de la partie des sinistres en suspens réassurés dans la mesure où le réassureur manque à ses obligations en vertu des accords de réassurance.

Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés d'une manière compatible avec les hypothèses retenues pour déterminer les avantages des polices d'assurance sous-jacentes et sont présentés dans l'état de la situation financière en tant qu'actifs de réassurance.

b. Risques financiers

i. Risque des marchés

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change. La direction estime qu'il existe un risque minime de pertes importantes en raison des variations du taux de change, étant donné que le passif financier et les capitaux propres en livres sterling sont couverts par les investissements négociables libellés en livres sterling. Toutes les expositions aux primes et aux risques sont exprimées en USD (dollars américains).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La Société finance actuellement ses passifs d'assurance avec un portefeuille de comptes de trésorerie et de dépôts à terme fixe. Les passifs d'assurance à court terme ne sont pas directement sensibles au niveau des taux d'intérêt du marché, car ils ne sont pas actualisés et ne portent pas intérêt contractuellement. La Société gère le risque de taux d'intérêt en faisant correspondre le profil des flux de trésorerie des actifs et des passifs.

ii. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation et fasse subir à l'autre partie une perte financière. Pour toutes les catégories d'actifs financiers détenus par la Société (y compris le revenu de placement couru et les trésoreries et équivalents de trésorerie), autre que celles relatives à des contrats de réassurance, telles que décrites à la note 3 (d) ci-dessus, l'exposition maximale au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable telle que divulguée dans les états financiers à la date de l'état de la situation financière. La société cherche à limiter son risque de crédit vis-à-vis de la clientèle en fixant des limites de crédit pour des clients individuels et en surveillant les créances en cours. La Société ne détient aucune garantie liée à son risque de crédit. Les réassureurs ont tous une notation d'au moins A-.(2018: A-) (2018: A-).

20. Gestion des régimes d'assurance et de risques financiers (suite)

iii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à obtenir des fonds pour honorer ses engagements liés aux passifs financiers. Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'une trésorerie et de dépôts suffisants, ainsi que la disponibilité d'un financement par le biais d'un montant adéquat de facilités de crédit engagées. La Trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société ont un profil de maturité qui permet de faire face aux passifs découlant de réclamations de sinistres reçues. La Société atténuera également les risques de liquidité futurs en détenant des actifs financiers très liquides pouvant être vendus rapidement pour répondre aux besoins de liquidité. La Société détient des dérivés, dont les maturités sont décrites dans la note 6.

iv. Risque de remboursement anticipé

Au 31 décembre 2019, la Société détenait \$3,387,132 (2018: \$2,665,058) de son portefeuille de titres à revenu fixe en obligations hypothécaires commerciales. Les actifs sont exposés au risque de remboursement anticipé, ce qui survient lorsque les détenteurs de prêts sous-jacents augmentent la fréquence à laquelle ils remboursent par anticipation le capital restant du, avant la date d'échéance et/ou se refinancent à un coût d'intérêt moins élevé. L'impact défavorable du remboursement anticipé est plus évident dans un contexte de baisse des taux d'intérêt. Par conséquent, la Société sera exposée au risque de réinvestissement, car les flux de trésorerie qu'elle recevra seront accélérés et réinvestis aux taux d'intérêt en vigueur.

v. Risque de prix

Au 31 décembre 2019, les placements négociables de la Société étaient soumis au risque de marché et de prix général. L'impact des variations de tarification est présenté ci-dessous :

	Valeur comptable	Coût	Effets d'une augmentation de 0.5 % des taux d'intérêt
	\$	\$	\$
Au 31 décembre 2019 :			
<i>Juste valeur par le biais du compte de résultats de placements:</i>			
Obligations adossées à des actifs	5,974,703	6,043,164	(81,850)
Obligations hypothécaires commerciales	3,387,132	3,366,657	(31,995)
Obligations de sociétés	56,951,360	56,803,683	(692,927)
Actions	4,409,418	3,859,684	-
Fonds communs de placement	3,403,640	2,892,375	-
Obligations d'État internationaux	5,494,921	5,485,863	(56,954)
Obligations du gouvernement américain	1,703,586	1,704,720	(16,180)
Dérivés	209,399	13	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre 2019	81,534,159	80,156,159	(879,906)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Au 31 décembre 2018	87,668,920	92,465,273	(850,658)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

21. Paiement à titre gracieux

La Société a effectué un paiement à titre gracieux de Zéro dollars américains (2018 : 2.400.000 \$) à la Mauritanie, lequel a été approuvé par les membres de la Société le 19 janvier 2018.

22. Approbation des états financiers

Le Comité de direction a approuvé ces états financiers le 19 mars 2020. La direction n'a pas le pouvoir de changer ou de modifier les états financiers après la date d'approbation par le Comité de direction.

Annexe A

Conformément à la norme ISA 260, portant sur la « Communication des questions d'audit avec les responsables chargés de la gouvernance », nous vous écrivons pour vous signaler les points d'importance suivants, qui ont été identifiés à la suite de notre audit, et sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention, en tant qu'auditeurs/commissaire aux comptes de la Société.

Veuillez noter que notre obligation, concernant le signalement de questions importantes, se limite à inclure uniquement les questions d'audit présentant un intérêt relatif à la gouvernance, que nous avons relevées, à l'issue de la vérification des comptes.

Un audit des états financiers n'est pas conçu pour identifier toutes les questions pouvant être pertinentes pour les responsables de la gouvernance. En conséquence, généralement, l'audit n'identifie pas toutes ces questions.

Cette annexe a été exclusivement préparée pour votre usage et ne doit pas être citée en tout ou en partie sans notre consentement écrit et préalable. Aucune responsabilité envers un tiers n'est acceptée, car cette annexe n'a pas été préparée et n'est pas destinée à d'autres fins.

Points devant être communiqués	Notre réponse
Prestations de services - Nous sommes tenus de communiquer les services d'audit et non-d'audit que nous fournissons à la Société et à ses entités y afférentes.	Ces services sont mentionnés dans la Lettre de mission à la Société.
Responsabilité de l'auditeur - Nous sommes tenus de communiquer notre responsabilité en vertu des normes d'audit généralement reconnues, qui exigent que nous planifions et réalisons l'audit pour obtenir une assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies importantes.	Ces services sont mentionnés dans la Lettre de mission à la Société.
Approche générale d'audit et étendue globale de l'audit - Nous sommes tenus de communiquer notre approche d'audit et notre étendue globale d'audit, y compris toute limitation attendue ou toute exigence supplémentaire	Il n'y a eu aucun changement dans l'étendue de notre audit/vérification depuis la communication précédente datant du 21 janvier 2020, lors de notre réunion de planification avec le client.
Représentations de la direction - Nous sommes tenus de vous informer des représentations que nous demandons à la direction.	Ces représentations sont mentionnées dans la Lettre de mission à la Société.
Autres normes d'assurance - Nous sommes tenus de communiquer les questions découlant de notre vérification telles qu'énoncées dans d'autres normes d'assurance, notamment: 1. fraude, actes illégaux ou éventuellement illégaux ; 2. lacunes importantes que nous avons relevé lors du contrôle interne ; et 3. les transactions avec des parties liées qui ne se déroulent pas dans le cours normal des activités impliquant des jugements importants.	Nous n'avons identifié aucun élément devant être communiqué.

Annexe A (Suite)

Points devant être communiqués	Notre réponse
<p>Ajustements d'audit - Tout ajustement important portant sur les audits effectués et sur les anomalies non corrigées, individuellement ou globalement, se doivent d'être communiqués.</p>	<p>Veillez consulter l'annexe B pour plus de détails sur les ajustements d'audit importants résultant de l'audit.</p> <p>En outre, concernant ce que nous avons recueilli au cours de l'audit, Il n'y a eu aucune anomalie non corrigée, jugée non négligeable par la direction, tant individuellement que globalement.</p>
<p>Aspects qualitatifs des principes comptables - Nous sommes tenus de communiquer les questions qui ont un effet significatif sur les aspects qualitatifs des principes comptables utilisés dans les rapports relatifs aux états financiers de la Société. Ces questions comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La sélection ou la modification de conventions comptables importantes, y compris l'application de nouvelles prises de position et pratiques comptables qui ont, ou qui pourraient avoir, une incidence importante sur les états financiers de la Société ; 2. L'effet des politiques sur des domaines controversés ou émergents ou propres à une industrie ; 3. L'existence de méthodes alternatives acceptables ; 4. Les effets de toute opération inhabituelle pouvant avoir un effet significatif sur la situation financière ; 5. les questions en jeu et les jugements connexes émis par la direction dans la formulation d'estimations et d'informations comptables particulièrement sensibles ; 6. le fondement de nos conclusions par rapport au bien-fondé du caractère raisonnable des estimations faites par la direction ; 7. Facteurs qui affectent la valeur comptable des actifs et des passifs, y compris l'impact de décisions alternatives prises par la direction ; et 8. Le calendrier des transactions qui affectent la comptabilisation des revenus ou évitent la comptabilisation des dépenses. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les politiques comptables de la Société sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et sont jugées appropriées. Nous n'avons identifié aucun élément devant être communiqué. 2-4. Nous n'avons identifié aucun élément devant être communiqué. 5-6. L'IBNR est le domaine le plus important nécessitant l'utilisation de jugements et d'estimations comptables. Nous avons conclu que les jugements et les estimations comptables dans ces domaines sont raisonnables. 7-8. Nous n'avons identifié aucun élément devant être communiqué.

Annexe A (Suite)

Points devant être communiqués	Notre réponse
<p>Autres questions découlant de l'audit - Nous sommes tenus de communiquer d'autres questions importantes et pertinentes, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tous les problèmes que pourrait avoir une composante d'une société, s'avérant être importants pour la société principale ; 2. Des désaccords avec la direction qui, individuellement ou globalement, pourraient s'avérer être importants pour les états financiers de la Société ou pour notre rapport d'audit ; 3. Toute consultation de la direction avec d'autres comptables ; 4. Tout problème majeur discuté avec la direction dans le cadre de notre nomination initiale ou récurrente en tant qu'auditeur/commissaire aux comptes ; et 5. Toute difficulté sérieuse rencontrée lors de la réalisation de l'audit. 	<p>Nous n'avons identifié aucun élément devant être communiqué.</p>
<p>Effets sur les états financiers en raison de risques et d'expositions importants - Nous sommes tenus de communiquer les effets potentiels sur les états ayant trait à toutes les expositions importantes lesquelles doivent être divulguées dans les états financiers.</p>	<p>Nous n'avons connaissance d'aucun risque ou d'exposition d'importance, tel qu'un litige en cours, qui devrait être divulgué dans les états financiers.</p>
<p>Continuité d'exploitation de la Société - Nous sommes tenus de communiquer les incertitudes importantes liées aux événements et aux conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.</p>	<p>Nous n'avons connaissance d'aucune incertitude importante liée à des événements et à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.</p>
<p>Rapport d'audit - Dans notre rapport d'audit, nous sommes tenus de signaler toute modification à laquelle on pourrait s'attendre.</p>	<p>Aucune modification n'a été apportée à notre rapport d'audit.</p>
<p>Autres questions - Nous sommes tenus de communiquer toute autre question convenue selon les termes de la mission ayant trait à la réalisation de l'audit.</p>	<p>Veillez-vous référer à la lettre adressée à la direction en date du 19 mars 2020.</p>

Annexe B

Société de Mutuelle Panafricaine de gestion des risques (ARC Ltd.)

Résumé des ajustements de l'audit corrigé

Eu égard à l'exercice clos le 31 décembre 2019

Description	Compte de résultats		Bilan	
	Dt	Ct	Dt	Ct
Sinistre	\$1.143.013			
Passif du sinistre				\$1.143.013
TOTAL	\$1.143.013			\$1.143.013